

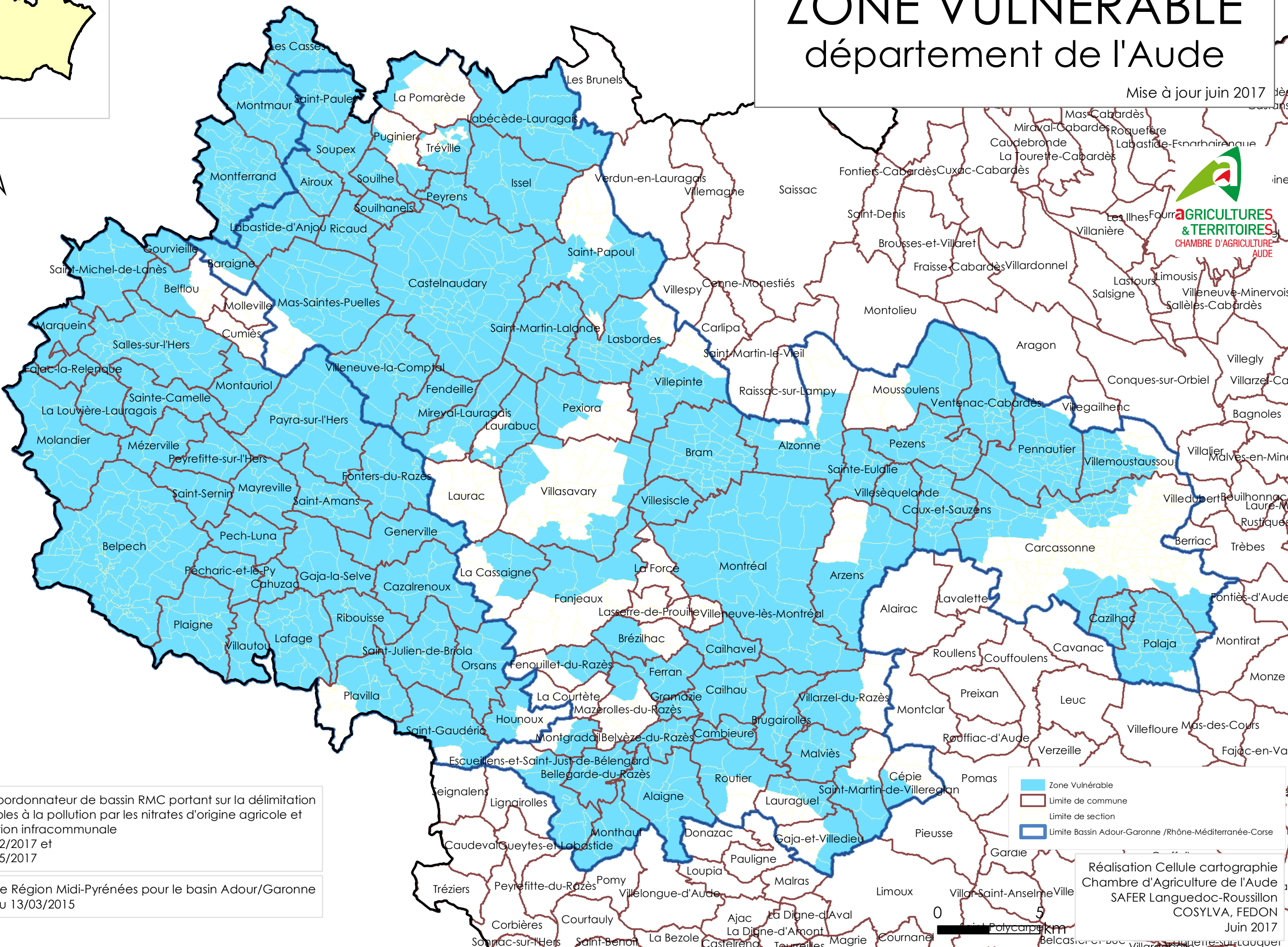
# ZONE VULNÉRABLE

## département de l'Aude

Mise à jour juin 2017



Source : Agences de l'Eau 2017, Chambre d'agriculture de l'Aude



Arrêté du préfet coordonnateur de bassin RMC portant sur la délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole et arrêté de délimitation infracommunale  
 n° : 17-055 du 21/02/2017 et  
 n° : 17-236 du 24/05/2017

Arrêté du préfet de Région Midi-Pyrénées pour le bassin Adour/Garonne  
 n° : 2015072-003 du 13/03/2015

■ Zone Vulnérable  
 Limite de commune  
 Limite de section  
 Limite Bassin Adour-Garonne /Rhône-Méditerranée-Corse

Réalisation Cellule cartographie  
 Chambre d'Agriculture de l'Aude  
 SAFER Languedoc-Roussillon  
 COSYLVA, FEDON  
 Juin 2017

